

Georges VANDERDONCKT, grandeur et décadence d'un ancien champion cycliste

Dans un quartier populeux de Lille, à l'angle des rues de Flandre et d'Anvers, une épicerie, comme il en existe des centaines et dont la vitrine porte, en larges majuscules jaunes, cette triple inscription "Alimentation générale - Fruits - Primeurs".

C'est là que depuis plus de deux ans, les époux HUGUET vivent avec leurs trois enfants en bas-âge, du produit de leur commerce. Un épicier de 29 ans, commerçant d'apparence paisible, payant patente et s'acquittant ponctuellement de ses charges de petit négociant.

Peu liants, ils n'entretiennent pas de relations avec leurs clients. On sait et c'est là l'essentiel, qu'ils vendent de bonnes denrées et à des prix tellement bas que leurs bénéfices doivent être vraiment minimes. N'offrent-ils pas, par exemple, huit tranches de jambon pour quatre francs. Et là, comme ailleurs, on vous distribue des timbres-primés pour vos achats, même, assure-t-on, avec beaucoup de largesse.

Toutes raisons, par conséquent, qui justifient la faveur dont le commerçant jouit dans ce populeux quartier. Raymond HUGUET apparaît comme un véritable philanthrope, luttant effectivement contre la vie chère.

Son trafic aurait pu durer un certain temps encore s'il ne s'était soudain avisé de vendre ses marchandises à des prix extraordinairement bon marché. A la devanture de son magasin une affiche "Baisse générale" était placardée depuis plusieurs jours.

Et dans une clientèle, il n'y a pas uniquement des ménagères. Curieux par profession, un inspecteur de la Sûreté poussa un jour le portillon bas de la boutique pour, à son tour, s'enquérir du prix des marchandises.

Et il les trouva, on s'en doute, singulièrement bas ! L'épicier vendait bon marché, forcément, c'était louche ... Les visites de ce client se renouvelèrent et, ce fut le chef de la Sûreté en personne, M. SANDRAS, qui le 30 mars 1938, voulut connaître cet épicier vendant "au rabais" conserves ou primeurs, rideaux ou pull-overs, car, dans ce magasin-capharnaüm on pouvait se rendre acquéreur de n'importe quel article, qui n'avait rien de commun avec ... l'alimentation générale.

M. SANDRAS n'était pas venu là, en simple acheteur. A un signe qu'il fit, quelques policiers firent irruption dans la boutique.

En un instant, Raymond HUGUET, le paisible commerçant, originaire de Béthune, avait les menottes aux poignets ...

Faut-il ajouter que, ce faisant, le chef de la Sûreté avait la conviction qu'il se trouvait en présence d'un redoutable malfaiteur. Les perquisitions qui allaient suivre et les aveux du commerçant allaient le prouver surabondamment.

Raymond HUGUET reconnut que depuis son arrivée à Lille, il s'était constitué un fonds de commerce grâce au produit de ses cambriolages. C'est ainsi que, très souvent, presque chaque nuit, il partait avec sa camionnette et se rendait dans les épicerie de ses confrères, les caves de ses clients, qu'il connaissait parfaitement d'ailleurs pour les avoir garnies lui-même, les magasins les plus divers qu'il mettait au pillage après avoir fracturé les portes.



Honorable commerçant le jour, l'épicier devenait la nuit un adroit cambrioleur.

Les inspecteurs se mirent en devoir de rechercher tous les objets volés, mais c'est tout le fonds de commerce, à peu de choses près, qu'il fallut inventorier, pour ensuite le transporter dans les locaux de la Sûreté. Dans le courant de l'après-midi il ne fallut pas moins de quatre camions pour emmener les objets les plus divers. On récupéra ainsi des caisses de conserves, des jambons, des bouteilles de vins, de champagne, d'apéritifs, de liqueurs, par centaines, mais aussi des bicyclettes, un tandem, une baignoire, des cuisinières, des dizaines de sacs à main encore dans leur emballage d'origine, des chapeaux, à croire que des fonds de commerce entiers avaient été cambriolés.

HUGUET avait, certes, le sens des affaires : il s'était approprié notamment des tonneaux de vins ; on les retrouva vides, mais leur contenu avait été soigneusement mis en bouteilles qui s'offraient à la clientèle. Des postes de T.S.F. neufs furent trouvés également.

Alors qu'il avait été ramené, après les perquisitions, vers 23 heures, dans les services du commissariat central, Raymond HUGUET qui se trouvait, dans le cambre de sûreté, avec sa femme née Amandine HUGUE, âgée de 23 ans, tenta d'avalier, en le brisant, le verre qu'on lui tendait. Il ne réussit qu'à se blesser légèrement. Il fut alors gardé à vue toute la nuit.



HUGUET
(Ph. Révill)



Mme HUGUET, née HUGUE
(Ph. Révill)

Les trois enfants du couple, âgés de cinq, trois et un an furent recueillis, à Lomme, par les parents de l'épicière.

Le lendemain, les policiers reprirent le chemin de l'épicerie. De nouveau, des camionnettes furent chargées d'objets volés. Les locaux de la Sûreté furent transformés en un vaste capharnaüm où en fouillant on pouvait aussi bien découvrir des "fachots" de poireaux,

tandis qu'un accordéon, qui s'égarait dans le lot, poussait de temps à autre une plainte douce lorsqu'un nouvel "arrivage" le poussait un peu plus loin dans le tas en désordre.

Dans le même temps, M. SANDRAS s'efforçait de connaître les complices et autres recéleurs. HUGUET persistait à prétendre que, seule sa femme était au courant de ses agissements.

C'est justement celle-ci qui devait "manger le morceau". Et l'on apprit de la sorte que l'épicier-cambrioleur avait, ainsi qu'on s'en doutait, travaillé en complicité avec plusieurs individus.

On sut notamment que le principal complice du cambrioleur se nommait Georges VANDERDONCKT et demeurait 7, rue de Wagram à Lille. Georges VANDERDONCKT était déjà connu dans la région mais pour tout autre chose. Il fut en effet, jusqu'en 1934, un coureur cycliste qui connut la vogue dans les grandes épreuves régionales, tout comme ses frères, tous originaires de Flers-lez-Lille. Il fut champion de France de cyclo-cross (F.S.G.T.).

Les enquêteurs se rendirent aussitôt à cet endroit. L'homme avait déjà pris le large.

Une perquisition fut effectuée au 7, rue de Wagram à Lille, chez Mme Veuve VOISIN, née Julie BROUCK, âgée de 52 ans, dont la fille Ernestine avait épousé Georges VANDERDONCKT et divorcé en 1929.

Les policiers avaient appris que le coureur cycliste faisait là de fréquentes visites, notamment pour voir son fils Jean âgé de 15 ans. Une énorme quantité de marchandises fut trouvée là, de quoi remplir quatre camions. A la suite de cette découverte, la veuve VOISIN fut ramenée dans les bureaux de la Sûreté, ainsi que le jeune Jean, soupçonné de complicité pour avoir accompagné à plusieurs reprises son père dans ses expéditions nocturnes et recélé des accessoires de bicyclettes. Leurs aveux de participation aux exploits de HUGUET et Georges VANDERDONCKT devaient permettre quelques instants plus tard à M. SANDRAS de les mettre en état d'arrestation.



Mme BROUCK
belle-mère de Vanderdonck (Ph. Ravel)

HUGUET reconnaissait que les marchandises trouvées chez lui provenaient de vols commis par lui et écoulées par sa femme dans son magasin. Il ajoutait que, de 1936 à 1938, il avait commis seul 13 vols et 31 autres avec la participation de Georges VANDERDONCKT, en précisant que tous deux, fracturaient les serrures ou à l'aide de fausses clés, pénétraient dans les habitations ou les entrepôts, enfermaient dans des sacs les objets par eux soustraits et emportaient le tout à leur domicile à l'aide d'une voiture automobile leur appartenant. La plupart du temps, VANDERDONCKT était porteur d'un revolver.

Il fut également prouvé que la femme HUGUET avait profité, pour les soins de son ménage, d'une quantité d'objets dont elle n'ignorait pas la provenance frauduleuse. Cette femme n'avait pas bonne réputation, malpropre, paresseuse et de moralité douteuse.

Ces quatre personnages arrêtés furent transférés sous bonne escorte, au parquet de Lille, et mis à la disposition de M. CORNET, Juge d'Instruction au Tribunal de Lille. Ce dernier les plaça sous mandat de dépôt, les inculquant de vols qualifiés, complicité et recel. C'est donc devant la Cour d'Assises qu'iront les accusés qui, en attendant leur comparution, ont été envoyés à la prison de Loos.

Tandis que les exploits étonnants de l'épicier-cambrioleur se propageaient de bouche en bouche, tandis que la foule stupéfaite, de la région lilloise, défilait sans cesse devant le magasin du 18, rue de Flandre qui avait acquis maintenant renom de célébrité, les services de police, tant ceux de la Sûreté lilloise, que ceux de la deuxième brigade mobile, continuaient leurs investigations.

M. CORNET, juge d'instruction, chargé de conduire cette importante affaire délivra de nombreuses commissions rogatoires pour permettre aux enquêteurs d'agir vite et bien.

Durant toute la journée, les inspecteurs de la Sûreté lilloise, sous la conduite de leur chef M. SANDRAS, perquisitionnèrent en différents lieux.

Une d'entre-elles eut lieu chez M. Albert COURCELLE, âgé de 27 ans, ouvrier pâtissier à Lille, et sa femme née Rose PIQUE, âgée de 24 ans, qui étaient tous deux amis de Georges VANDERDONCKT. Un poste T.S.F., caché dans un placard, a été trouvé. Interrogé à la Sûreté, le couple, qui ne se défendit pas d'avoir acheté souvent, au prix de gros, des marchandises alimentaires, déclara en ignorer la provenance.

Des contrôles furent effectués dans plusieurs épiceries.

De son côté, la brigade mobile de Lille continue ses investigations commencées la veille, dans la région de Croix-Wasquehal. Une piste sérieuse conduit les policiers à Arras, puis à Maulde-Mortagne, dans la région de Valenciennes. Ils avaient appris, en effet, qu'un soldat du 3^{ème} Génie, stationné à Arras, était soupçonné d'être l'un des principaux complices de l'épicier HUGUET. Ce soldat, Jacques-Philippe GINGEMBRE, né en 1916, à Carvin (Pas de Calais) est détaché actuellement dans les fortifications de la région valenciennoise, exactement à Maulde-Mortagne. C'est là qu'allèrent le cueillir les policiers, au grand étonnement des chefs de sa compagnie.

Le jeune-homme, habilement cuisiné, ne tarda pas à tout avouer. C'est lui le complice d'HUGUET et de Georges VANDERDONCKT, dans le cambriolage de l'épicerie de Mme HALLAERT, effectué le vendredi précédent, à l'angle des rues Jean Sans-peur et de l'Hôpital Militaire à Lille.

Les exploits sensationnels de l'épicier-cambrioleur de Lille et de sa bande...

Un soldat qui participa avec Huguet et Vanderdonckt à une audacieuse «opération», alors qu'il était en permission à Lille, a été arrêté par la Brigade Mobile, à Maulde-Mortagne.

**LA SURETÉ A APPRÉHENDÉ HIER
DEUX NOUVEAUX COMPLICES ET EFFECTUÉ
DE MULTIPLES PERQUISITIONS**

**L'ex-coureur cycliste
Georges Vanderdonckt
est toujours en fuite**

Le soldat était, ce jour-là, en permission à Lille. Il raconta aux policiers comment s'était effectuée l'opération. "HUGUET m'avait prêté des vêtements civils ", dit-il. Ensemble, avec VANDERDONCKT, ils effectuèrent le cambriolage, et tandis que les deux comparses remplissaient les sacs de toile, lui les chargeait dans la camionnette.

GINGEMBRE a été ramené dans les locaux de la brigade mobile, où se poursuivra son interrogatoire. Il apparaît de toute évidence que le soldat n'a pas limité là son activité malfaisante.

Les inspecteurs de la Sûreté qui avaient courageusement travaillé tard la veille se sont remis à l'ouvrage tôt le matin. Tandis que le travail d'inventaire des objets se poursuivait, quantité de personnes victimes de récents ou même d'anciens cambriolages, alertées par la lecture des journaux ne cessèrent d'affluer. Trente inspecteurs transformés, on peut bien le dire, en manœuvres ou en déménageurs, essayaient tant bien que mal de diriger les plaignants vers leur bien respectif.

Un des principaux coupables, Georges VANDERDONCKT, est toujours en fuite. Son signalement, sa photographie, ont été transmis à tous les principaux services de police. On craint qu'il n'ait eu le temps de passer la frontière et de trouver un sûr repère en Belgique.

Fin octobre 1938, deux gendarmes de la brigade de Pecq (Belgique) aperçoivent un automobiliste dans l'embarras, à Warcoing, à la suite d'un accident d'auto, le véhicule ayant enfoncé la clôture de la propriété JUBARU. Ils lui demandèrent ses papiers. Celui-ci présenta une carte d'identité qui parut suspecte. L'intéressé déclara qu'il était fraudeur. Afin de faciliter l'examen de ses papiers, les gendarmes étaient entrés dans le l'habitation de M. JUBARU, mais au moment où ils avaient leur attention occupée ailleurs, l'individu prit la fuite, en claquant derrière lui les portes de l'habitation. Les gendarmes purent le rattraper une cinquantaine de mètres plus loin.

L'homme fut emmené à la caserne où l'enquête se continua. Dans les poches du fraudeur on découvrit des coupures de journaux mentionnant chaque fois le nom de Georges VANDERDONCKT. Habilement cuisiné à ce sujet, l'homme finit par avouer qu'il était porteur d'une fausse carte d'identité et que son vrai nom était celui indiqué sur les coupures de journaux.



Georges VANDERDONCKT
(Ph. Mécoll)

La demande d'extradition ayant été faite par la justice française, Georges VANDERDONCKT fut conduit le mardi suivant au train de 8 h 12, par les gendarmes belges, à la gare frontière de Baisieux, où il a été remis entre les mains des gendarmes LEROUGE et DEKEYSER, de Lannoy.

Reprenant place dans le train, qui partait vers Lille, les représentants de la maréchaussée le présentèrent ensuite au Parquet. Après un interrogatoire d'identité, l'inculpé a été incarcéré à la prison de Loos.

L'information judiciaire a permis d'établir que 87 vols différents avaient été commis en 1936, 1937 et 1938, dans l'arrondissement de Lille et que les objets soustraits représentaient une valeur de 140.000 francs. Du 1^{er} au 15 juin 1939, les inculpés comparaissent devant la Cour d'Assises de Douai. Ils furent condamnés :

Georges VANDERDONCKT, né le 11 mai 1903 à Flers-lez-Lille, dix ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.

Raymond HUGUET, né le 20 février 1909 à Béthune, sept ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.

Jacques GENGEMBRE, un an de prison avec sursis - Julia BROUCK, deux ans avec sursis

Amandine HUGUET, trois ans avec sursis - Jean VANDERDONCKT, acquitté en raison de son jeune âge.

Georges VANDERDONCKT accomplissait sa peine à la prison centrale de Loos lorsqu'il s'évada une première fois le 16 juin 1940.

Malheureusement pour lui, cette libération providentielle, due à la faveur des événements, ne le fit pas rentrer dans le droit chemin.

Au cours de la nuit du 20 au 21 mars 1941, en effet, il pénétra au moyen d'une fausse clef dans un immeuble sis à Lille, propriété d'une dame CHARLES et, après avoir sectionné les fils électriques, il se mit à cambrioler l'immeuble de fond en comble, assisté d'ailleurs de quatre comparses.

Cette opération fut heureusement interrompue et les cinq hommes durent prendre la fuite.

Le 30 avril 1941, il accomplit une nouvelle tentative, mais il fut également déposé, poursuivi, et, au cours de la poursuite, il exerça des violences. Ces faits se passaient, rue Léon Gambetta à Lille.

Deux mois après, boulevard Montebello à Lille, il était appréhendé chez sa maîtresse et incarcéré à Loos, mais, doué d'une force prodigieuse, il réussissait à s'enfuir au cours de la nuit du 18 au 19 octobre 1941.

La police se mettait de nouveau à sa recherche et, après une poursuite fertile en surprises, sa retraite était découverte, il était signalé à Lys-lez-Lannoy chez un certain DUPONCHELLE, marchand de cycles, rue de Cohem. Tandis que deux gendarmes pénétraient à l'intérieur de la maison, deux autres montaient une garde serrée aux environs immédiats du refuge du repris de justice.

Les gendarmes entrés dans le domicile, en apercevant VANDERDONCKT, lui demandèrent ses papiers d'identité. Celui-ci, se voyant pris, fit face à ceux qui venaient pour l'inquiéter et ce fut la bagarre. Pendant vingt minutes, une lutte très serrée se déroula entre les trois hommes et, armé de chaises, VANDERDONCKT défendait âprement sa liberté jusqu'au moment où il parvint à s'échapper.

L'alerte fut aussitôt donnée et les gendarmes s'élancèrent sur les traces du fugitif qu'ils parvinrent à capturer. Fouillé, il fut trouvé porteur d'un passe-partout, d'une lampe électrique, d'une somme de 1.950 francs.

Poursuivi du chef de cambriolage, port d'arme, vol de bicyclette, violences, Georges VANDERDONCKT a été condamné à la peine de 5 années d'emprisonnement, plus 1 an avec confusion.

La femme DECOURCELLE, née Rose PIQUE, ménagère, boulevard Montebello à Lille, qui avait hébergé l'ex-champion, fut condamnée à un an d'emprisonnement.

Quant à Raymond HUGUET, après sa sortie de prison, il se retira à Spyecker (Nord) où il exerça la profession de boulanger, très peu de temps, puisqu'il décéda le 29 octobre 1944 à l'âge de 35 ans.

Histoire reconstituée à partir d'articles parus dans les journaux suivants : Le Réveil du Nord – L'Égalité de Roubaix-Tourcoing – Le Midi-socialiste – Le Journal de Roubaix – Le Grand Écho du Nord – Le Petit Parisien - L'Humanité – Le Populaire – L'œuvre – le Petit Dauphinois -